

Un recueil de généalogies du cabinet Lannion

Jules Machet de La Martinière décrit dans le bulletin de la Société Polymathique du Morbihan de 1922 le recueil de généalogies du cabinet Lannion, dont un fac-similé est déposé aux Archives départementales du Morbihan.

M. Kerrand, docteur en droit, notaire à Locminé, vient de faire don, à la Société Polymathique du Morbihan, d'un recueil de généalogie de familles bretonnes enrichi d'armoiries peintes.

Toutes ses pages, sans exception, sont marquées du même filigrane : un écu portant dans son premier quartier, sur deux lignes, les lettres C O D et S V et, dans chacun des trois autres, un léopard. Mesurant 0m35 sur 0m22, elles sont collées sur de larges onglets.

Elles ont été paginées anciennement à deux reprises : la première fois de [54] à 367, la seconde de 1 à 323. A la première pagination manquent les 53 p. du début, les p. 60-68, 135-136, 197-198, 323, 342-345, 354-356 ; plusieurs de ces omissions s'expliquent par des erreurs du scribe. A la seconde manquent les p. 6-15, 299-301, 310-311. Depuis longtemps, par conséquent, les 53 p. par quoi débutait le manuscrit lorsqu'il fut une première fois paginé, avaient disparu. En outre, par erreur, la pagination nouvelle passe directement de 30 à 40.

Sauf un petit nombre de lignes, toutes les mentions du manuscrit remontent au XVII^e siècle. Je distingue trois écritures différentes, peut-être quatre. La première domine jusqu'à la p. 195 : son encre a quelque peu jauni ; ses caractères sont à la fois très fins et très nets. Une autre apparaît assez régulièrement depuis la p. 218 ; ses caractères s'amplifient, ses lignes s'espacent, les prénoms se distinguent du reste du texte qui, dans l'ensemble, est beaucoup moins soigné, plus cursif. La troisième écriture compétente et annote les précédentes d'une plume parfois très fine et



■ Source : Jules Machet de La Martinière, Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan, 1922 p. 70-81.

■ Saisie du texte : **Bertrand Yeurc'h et Amaury de la Pinsonnais** en juillet 2008.

■ Publication : www.tudchentil.org, septembre 2008.

régulière, parfois plus importante et moins ordonnée ; des filiations entières sont d'elle, en particulier celles comprises entre les p. 196 et 217. Pour faciliter les discussions, je désignerai ces trois mains par les lettres A, B et C. Peut-être faut-il en distinguer, dans des notes importantes, une quatrième, D ; je n'ose pas l'affirmer.

A B C ne sont pas antérieurs au début du XVII^e siècle. Sauf erreur, la mention datée la plus récente de A l'est de 1627 (162-119) ; la plus récente de C, une naissance, de 1634 (247-205). On ne saurait donc dire que A, B et C ont travaillé successivement. En réalité, ils ont collaboré. Et cela est si vrai que A, très souvent, laisse un blanc en tête de certaines filiations, blanc rempli ensuite par C. C et D (s'il faut le distinguer de C) corrigent A et B, les annotent, les complètent, ajoutent de nouveaux noms, des dates, des branches entières à celles relevées par eux, donnent assez fréquemment par écrit les blasons des alliances.

Toutes les généalogies sont disposées de même : les filiations se suivent de gauche à droite, chaque degré constituant une colonne verticale, les rapports d'un degré à l'autre établis par des accolades. Il arrive qu'une page donne superposées, au haut, au milieu et au bas, les généalogies de deux ou trois familles. En ce cas, le plus souvent, sinon toujours, ces familles ont entre elles des rapports d'alliance ou de voisinage.

Dans les premières pages, et dans un très petit nombre des dernières, les généalogies se suivent au recto et au verso de chaque feuillet : les armoiries des alliances prennent alors place en haut ou dans le corps de la page. En règle presque générale, le recto du premier feuillet porte les armoiries des alliances ou est laissé en blanc afin de les recueillir à un moment donné, le verso du premier et le recto du second renferment la ou les généalogies, qui se prolongent, si besoin est, sur le verso du second, plus souvent laissé en blanc.

La suite des filiations d'une même généalogie ne s'applique pas nécessairement à un même nom. Si un nom s'éteint faute d'hoirs mâles, la descendance par les femmes est fort souvent donnée ; si bien qu'une même généalogie peut renfermer une série de filiations de noms différents. On comprend d'ailleurs fort bien que le dépouillement des archives d'un chartrier avait naturellement pour conséquence de faire relever sur un même tableau la suite des possesseurs du fief si elle s'établissait par filiation directe.

Encore au début du XVII^e siècle, le nom du fief gardait une très grande importance dans la désignation des familles. C'est le nom du fief qui annonce, sous forme de titre, la généalogie. Sans doute y a-t-il à cette façon d'agir cette raison, qui vient d'être indiquée, que là où se trouve le fief, là se trouvent les archives qui permettent de constituer la filiation. Mais c'est une raison, en quelque sorte, secondaire, puisque, pour désigner les armoiries des alliances, très souvent le nom du fief est préféré à celui des alliances.

C, après avoir établi les généalogies des Rohan et des Rosmadec, a eu connaissance de celles dressées, pour les mêmes familles, par d'Hozier ; il note aussi, à propos des Le Bouteiller, que la généalogie de la famille se

trouve imprimée dans du Paz. La plupart des généalogies du recueil me semblent faites soit d'après des généalogies anciennes, soit directement sur titres. Les dates qui surmontent les alliances de la branche aînée, au haut de la page, doivent se référer, souvent, aux contrats de mariage. C'est ce qui apparaît, avec certitude, dans ces mentions qui accompagnent les alliances des du Gourvinec ; *1479 sur le contrat, 1535 sur le contrat, 1565 sur le contrat* (p. 120-148). Presque toutes les généalogies sont vérifiées, et la vérification signalée par un monogramme, une croix, ou le mot *vraye*. Ces marques ne proviennent pas du même personnage, puisqu'elles se juxtaposent et peuvent se trouver toutes trois en tête d'une même généalogie.

Les armoiries sont généralement placées, comme je l'ai déjà dit, sur le recto du premier feuillet. Le blason de tête est celui de la famille dont la filiation occupe les pages suivantes ; les autres, ceux de la branche aînée, dans l'ordre chronologique de ces alliances. Ils se suivent en lignes horizontales. Chacun d'eux est surmonté du nom du fief ou de celui de la famille.

Il faudrait toute une étude, longue et minutieuse, pour distinguer les diverses et nombreuses mains qui ont peint ces blasons, et décrire, comme il conviendrait, les blasons eux-mêmes. Ce n'est pas ici le lieu de l'entreprendre. Je me bornerai à noter que les noms accompagnant les blasons sont, pour la plupart, de la main de B. Certaines planches ayant été trouvées trop inexactes, furent entièrement recouvertes par d'autres portant des blasons rectifiés. Parfois c'est un blason isolé sur lequel on a collé un autre blason avec nouvelles armoiries (p. 99-55). Ailleurs la modification à faire est indiquée par quelques mots sur le blason qui est barré. Ailleurs encore, on trouve sur le blason la mention *faux*, et le blason est barré, tandis que les armoiries véritables sont décrites au verso (p. 99-55).

C a souvent noté la description des armoiries à peindre et les rectifications à faire. Son intervention est typique à propos des armoiries des Kerduel (p. 99-55). Dans la généalogie, il les blasonne : *de gueules à 3 quintefeilles d'argent en chef soutenus de 5 annelets de même, 3, 2*. Ce sont là les armoiries peintes au recto. Très certainement la peinture a été faite d'après la description, qui n'avait pas, autrement, sa raison d'être. Mais, plus tard, C barre d'un trait sa première note, et il écrit de nouveau, en marge de la généalogie, en place bien apparente : *de gueules à 5 annelets d'argent 3, 2, au chef d'argent chargé de 3 quintefeilles de gueules* ; d'ailleurs, les armoiries peintes tout d'abord portent deux traits à l'encre avec le mot *faux* dans le blanc d'un des annelets. Nous pouvons conclure de là que, pour la famille en cause, tout au moins, C a fait faire les armoiries et qu'il en a préparé les rectifications.

De fait nous croyons que ça été, pour notre manuscrit, la règle générale. Les armoiries ont dû être peintes sous la direction de C, tandis que les inscriptions qui les accompagnent sont originairement, le plus souvent, de la main de B.

Les trois feuilles de blasons établies le plus récemment sont les p. 87-43, 91-47 et 119-75. Toutes trois ont été collées sur une page de blasons plus ancienne, leurs espaces soigneusement calculés, leurs figures bien dessinées.

Une même main a colorié les deux premières. Elles doivent remonter au XVII^e siècle, mais apparaissent plus récentes que la première pagination, puisque, si elles portent les chiffres de celle-ci, c'est d'une main différente.

Sauf quelques additions postérieures très rares, on se trouve en présence d'une œuvre conçue et dirigée par les soins d'un seul personnage. Ce doit être Pierre de Lannion, gouverneur de Vannes, baron de Vieuxchâtel, gendre de René d'Arradon. Ses goûts de généalogiste viennent d'être mis en lumière, tout récemment, par M. l'abbé Bourdeant ¹, à propos du P. du Paz. A la mort du dominicain, Lannion acquit ses manuscrits et les fit entrer dans la riche collection de son château de Kerrand.

L'attribution de notre manuscrit à Pierre de Lannion repose en premier lieu sur le très grand nombre de familles de l'évêché de Tréguier et, plus spécialement, des environs de Lannion, qui s'y trouvent. Plusieurs ont, comme derniers représentants, des officiers de la seigneurie de Lannion dont la charge est toujours soigneusement notée. D'autre part, un très grand nombre des familles citées possède des alliances, soit avec Lannion, soit avec Arradon. Plusieurs familles du Vannetais n'ont été mise là, très évidemment, qu'en raison de ces alliances. A diverses reprises celles-ci ont été ajoutées après coup, en interligne, par la main de B. Il paraît vraisemblablement que Pierre de Lannion, établi dans le Vannetais, s'est servi des papiers de Guy Le Borgne dont la famille et les alliances se trouvent très fréquemment citées ².

On sent le maître dans cette mention, à propos de la généalogie des la Landelle « Toute fausse ; il faut que l'on me face voir le contraire. » Et, en effet, quelques pages plus loin, se trouve une nouvelle généalogie de la même famille, mais celle-ci avec la mention « vraie et prouvée ». C'est le collectionneur qui note par ailleurs : « J'ai une vieille généalogie qui les met d'autre sorte. » Quel qualitatif attribuer au scribe qui écrit sans modifier d'un point le rythme de sa main, à propos de Jean de Kerguézel, sgr de Kerhuel : « Non marié et qui le voudroit estre » ?

Pierre de Lannion possédait trois volumes de généalogies établis sur le même modèle. C'est le premier qui nous reste ; il mentionne, à bien des reprises, soit le second, soit le troisième. Plus tard, peut-être après l'acquisition des manuscrits du père du Paz, la collection comprit 5 volumes. Dans le bas de la page des armoiries des Rohan se trouve cette mention : « Voyez à la 5^e tome » d'une main différente des quatre que nous avons mentionnée.

M. de Lisle du Dréneuc possède un manuscrit offrant de nombreuses analogies avec celui de la Polymathique ; il nous semble moins précis et complet dans les généalogies qui leur sont communes.

La valeur de ce recueil se mesure en fonction des pertes subies par les chartriers qu'ont utilisés ses auteurs. Elle est très grande, à coup sûr, car il serait difficile, sinon impossible, de reconstituer la plupart des généalogies

1. *NdT* : pour Bourdeaut. Référence à son article *Le père du Paz et l'histoire généalogique de Bretagne* dans *Mémoire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1921, t. II, p. 125-148.
2. Remarque communiquée par M. René de Laigue.

qu'il renferme. Leur exactitude doit être admise jusqu'à preuve du contraire, surtout quand elles ont été soumises successivement à une, deux et même parfois trois vérifications. Le monogramme qui marque l'une d'elles pourrait bien être celui de Claude de Lannion, fils de Pierre, si on doit y voir, comme nous le croyons, deux C et deux L accolés.

M. Kerrand tenait ce manuscrit de Mademoiselle Vistorte. Il se trouvait, soit à la fin du XVIII^e, soit plutôt au début du XIX^e siècle, entre les mains d'une famille Le Chaponnier, du Trégorrois, dont la filiation est la seule à se poursuivre jusqu'à cette époque, écrite de plusieurs mains. La Société Polymathique a témoigné le prix qu'elle y attache en l'exposant dans son musée.

La liste qui suit forme comme la table générale du manuscrit. Pour chaque suite de filiations, elle donne les deux paginations ancienne et plus récente, mentionné, quant il y a lieu, le fief, et le situe, énumère les noms des principales familles pour lesquelles ont été établis des degrés de filiations, note enfin les mentions de vérifications qui les accompagnent. V remplace *vraye*, X désigne le monogramme que nous pensons être celui de Claude de Lannion.

- ?-2 *Coëtivy, par. de Plouvien, év. de Léon.* Coëtivy, La Trémoille, d'Estouteville, Alègre (V, X)
- ?-2 Penmarc'h, Gourin (V)
- ?-4 *Coëthéloury, par. de Cavan, év. de Tréguier.* Coëthéloury, Poulain, Le Danay, Crec'hriou (V, X)
- ?-4 *Goazmelquin, par. de Plouésat-Guérand, év. de Tréguier.* Le Du, Goudelin (X)
- ?-4 *Kerezoult, par. de Ploumilliau, év. de Tréguier.* Chapelain, Regnard (X)
- ?-5 [*Kergournadec'h*], par. de Cléder, év. de Léon. Kergournadec'h (V, X)
- ?-5 Botignau (X)
- ?-5 [*Kergournadec'h*], par. de Cléder, év. de Léon. Kerc'hoënt, Rosmaded, du Cosquer (X)
- 69-16 [*Fin de généalogie, la première partie manque*], Quélen, Kergrec'h, Trogoff
- 69-16 du Halgoët, du Bourgblanc, Tavignon, Trogoff [*du Bourgblanc, alloué de Lannion*]
- 72-19 *Kergrec'h, par de Plougrescant, év. de Tréguier.* du Halgoët, Kerozault, du Parc, Le Diverzay de Kerverzau (V)
- 72-19 [*Kerprigent*], par de Serval, év. de Tréguier. Kerprigent, Blévin (V)
- 76-23 *Kernévénou, par. de Quimper- Guézéneq, év. de Tréguier.* Kernévénou, Fleuriot, Acigné, Le Chaponnier [*mariage de Françoise de Kernévénou et de Pierre de Lannion, au 16e s., mentionné par B*]
- 76-23 [*La Noue*], par. de Pordic, év. de Saint-Bireuc. La Noue, des Co-

- gnets, Lestic (V, X)
- **80-27** *Kérouzy, par. de Plouguiel, év. de Tréguier.* Kérouzy
 - **80-27** *Roc'hmélen, par. de Pommerit-Jaudy, év. de Tréguier.* Trogoff
 - **84-40** *Locquenvel, par. de Duault, év. de Cornouaille.* Quélen, Le Saint, Pavic, La Haye, Névet, Le Clerc, Le Chaponnier (V)
 - **84-40** [*Kermartin*], *par. du Minihy-Tréguier, év. de Tréguier.* Kermartin, Bérard (V, X)
 - **88-44** *Coëtrédrez, par. de Trédrez, év. de Tréguier.* Coëtrédrez, du Parc, Kerguézay, Boiséon, Langourla (V)
 - **92-48** *Rosmadec, par. de Telgruc, év. de Cornouaille.* Rosmadec, du Bouilly, La Pommeraye, Birague
 - **96-52** *Le Grisso, par. de Grandchamp, év. de Vannes.* Gibon (V, X)
 - **96-52** *Penhoët, par. de Grandchamp, év. de Vannes.* Tribara, Gibon, La Tertrée, Kerberuet, Arradon, Salarun (V)
 - **100-56** *La Roche-Huon, par. de Trézélan, év. de Tréguier.* La Roche-Huon, du Dresnay, Kerduel, Hingant
 - **102-58** Rivault, Kerverder, Garjan [*alliances des Hingant et de Kerduel*]
 - **104-60** *Le Pou, par. de Plouay, év. de Vannes.* du Pou, du Bouilly, Coëtquévéran, Louer
 - **104-60** [*Chef-du Bois*], *par. de Plœmeur, év. de Vannes.* Chef-du Bois, du Pou (V)
 - **108-64** *Coëtquen, par. de Saint-Hélen, év. de Dol.* Coëtquen (V)
 - **112-48** *Penhoët, par. de Saint-Thégonnec, év. de Léon.* Penhoët, Rohan, Goësquer (V)
 - **116-72** *Rostrenen, par., év. de Tréguier.* Rostrenen, du Pont, du Chastel, Quélenec, Beaumanoir, Cossé, Guémadeuc (V)
 - **120-76** *Rohan, par., év. de Vannes.* Rohan, Chabot
 - **128-84** *Kerrimel, par. de Kermaria-Sulard, év. de Tréguier.* Kerrimel, Penhoët, La Touche, Saint-Amadou, Bretagne Cte de Vertus, Péan, Acigné, Kerloaguen, Carné, du Liscoët, Clisson, Troguindy, Lannion, Boiséon (V)
 - **132-88** *Kergomar la Haye, par. de Serval, év. de Tréguier.* La Haye, Estienne, du Merdy (V)
 - **132-88** Estienne, La Haye, du Cosquer (V)
 - **140-92** Campson, La Salle, Carman, Plusquellec, Maillé, La Noue, La Forest, Launay (V)
 - **140-92** La Forest, du Fresne, Bérard, Boisgelin, du Gourvinec (V)
 - **137-96** *Le Chatel, par. de Plouarzel, év. de Léon.* du Chastel, Rieux, Scépeaux, Gondy, Boiséon, Plœuc, Goulaine, Gozabat ³, Kermeno, Tau-ronce, Kersauzon (V et sur titres)

3. *NdT* : doit être Gouzabat(z)

- **137-96** Acigné, Cossé
- **150-100** *Keramborgne, par. de Plouarel, év. de Tréguier*. Keramborgne, Belle-Isle, Perrien
- **154-104** *Le Juch, par de Ploaré, év. de Cornouaille*. Le Juch, Villeblanche, Rieux, Scépaux, Gondy, Gouyon, Lezongaff⁴, Lescauff, Baud (V)
- **154-108** *Rieux, év. de Vannes*. Rieux, Laval, Sainte-Maure, Coligny, Lorraine, Gouffier, Scépeaux, Boiséon, Amboise, La Trémoille, Bourbon, Condé, Coëtmeur, Savoie (V)
- **157-114** *Kermaistre, par. de Ploubazlanec, év. de Saint-Brieuc*. La Chaponnier, Perrien (tout cecy est vérifié)
- **157-114** *Goazmorvan ? Prigent, Thomas*
- **157-114** *Le Maugouer, par. de Plouha, év. de Saint-Brieuc*. du Maugouer, Taillart (j'ay une veille généalogie qui les met d'autre sorte) (X)
- **157-114** Geslin, Le Veer ou Le Voyer, Le Chaponnier
- **161-118** *Runaudren ? Merou, Rosmar, Kerderien* (V)
- **161-118** *Kermabon, par. de Plougasnou, év. de Tréguier*. Kermabon (X)
- **165-122** *Kersulguen, év. de Tréguier*, Kersulguen (V, X)
- **165-122** *Kerdalaez, par. de Plourin, év. de Léon ; Kerneguez, par. de Goudelin, év. de Tréguier*. Coëtridiou (V,X)
- **165-122** *Keranroux-Plufur, par. de Plufur, év. de Tréguier*. Le Long, Le Bervet (V, X)
- **165-122** Le Gualès, Trolong
- **169-126** *Poulraz, par. de Plourivo, év. de Saint-Brieuc*. Collin (V)
- **169-126** *Lanvaux, par. de Grandchamp, év. de Vannes*. Lanvaux, Le Conte, Saint-Martin, La Villéon (V)
- **169-126** [*Kermadio*], *par de Pluneret, év. de Vannes*. Auray, Couëdro, Chohan (V)
- **173-130** *Cranuhel, par de Silfiac, év. de Vannes*. Fraval, Rogon (V)
- **173-130** Nédellec, sr de Kerlabourat (2 générations) ; Carbornais, sr de Kerligonan (2 générations) ; Kercadelan, sr du Drouers (4 générations) ; Botglazec (3 générations)
- **176-134** Le Bouteiller, Parthenay, Lorgeril, Rohan, Maure (celle-cy est imprimée en du Pas)
- **176-134** *Combout, par de Querrien, év. de Cornouaille*. Combout (V)
- **176-134** *Le Rudonnou, par. de Camlez, év. de Tréguier*. Garjan, Le Borgne (V)
- **180-138** *Launay, par. de Ploujean, év. de Tréguier*. Estienne, Giesbriand, Le Borgne (V)
- **180-138** *Kervégan, par. de Serval, év. de Tréguier*. du Tertre, Lisle, Boisgelin, Droniou, Le Borgne, du Halgoët (V, X)

4. *NdT* : mauvaise lecture pour Lezongars.

- **184-142** *Kervisiou, par. de Ploubezre, év. de Tréguier*. Nicolas, Garjan (V)
- **184-142** Guicaznou, Boëtmliliau, Le Mintier (X)
- **184-142** *Le Ponthou, par., év. de Tréguier*. Le Ponthou, du Guermeur (V, X)
- **188-146** Lantivy, Aradon, Peschart, Gibon (X)
- **188-146** [*Le Bezit*], *par. de Saint-Nolff, év. de Vannes*. du Gourvinec, Le Forestier, Budes, du Bouilly, Le Picard (X)
- **188-146** [*Carné*], *par. de Noyal-Muzillac, év. de Vannes*. Carné, du Rusquec, Kerloc'h, Boïsgelin (X)
- **192-150** *Lohac, par de Baden, év. de Vannes*. Quelen, du Dresnay, Coëtredez, du Parc (V)
- **192-150** *Guernanchanay, par. de Plouaret, év. de Tréguier*. Le Gallais, La Lande, Cosqueraer, Baud, Cosquer, Garjan (V)
- **194-154** *Keruvien, par. de Plouisy, év. de Tréguier*. Canan, Hémercy (X)
- **194-154** *Pontguennec, par. de Perros-Guirec, év. de Tréguier*. Larvezec, du Tertre, Haulever, Larmor (V, t)
- **194-154** *Kergrist, par. de Ploubezre, év. de Tréguier*. Kergrist, Kergariou (X)
- **200-158** [*Keranroux*], *par. de Plufur, év. de Tréguier*. Le Long (X)
- **200-158** [*Trésiguidy*], *par. de Pleyben, év. de Cornouaille*. Trésiguidy, La Palud (X)
- **200-158** *Kermorvan, par. de Ploumagoar, év. de Tréguier*. Pouence, Le Goalès, Kerleau (X)
- **204-162** *La Villeneuve-Cresolles, par. de Brélévenez, év. de Tréguier*. Le Duic, Cresolles, du Cleuz, Raison du Cleuziou (vraie et justifiée, t)
- **204-162** *Kerespertz, par. de Trédarzec, év. de Tréguier*. Kerespertz, Kergariou (X, t)
- **208-166** *Chef-du-Bois, par. de Pommerit-Jaudy, év. de Tréguier*. Quoitreven, Chef-du-Bois, Boiséon, Trésiguidy, La Palue (X)
- **208-166** *Launay-Mézanégan, par. de Trélévern, év. de Tréguier*. Launay, Le Guennec (V, X, t)
- **212-170** *Rodalvez, par. de Languengar, év. de Saint-Pol-de-Léon*. Rodalvez, Goësbriand, Kernevenoy, Coëtivy, Kerlouan (V)
- **212-170** *Coëtitez, par. de Locquéolé, év. de Dol*. Coëtitez, Lezongar, Rodalvez (V)
- **212-170** Leslem
- **216-174** *Glizargant, par. de Pluzunet, év. de Tréguier*. Kerbihan, Kergarric, Garjan, Le Borgne (V)
- **216-174** *Kermathéman, par. de Pléderneec, év. de Tréguier*. Bahulost, Carion, Boisleve (V, X, t)

- **220-178** *Tromargant, par. de Perros-Guirec, év. de Tréguier.* Le Dantec, Le Goff (V, X, t)
- **220-178** Saludon ⁵, La Haye
- **220-178** *Lezuhel, par. de Perros-Guirec, év. de Tréguier.* Clerc, La Haye, du Dresnay, Le Dantec (V, X)
- **220-178** *Troguindy, par. de Tonquédec, év. de Tréguier.* Kerguézec, Kergaric, Garjan (X, t)
- **224-182** *Le Pargo, par. de Ploeren, év. de Vannes.* Du Theno, Thomas, Kerbouthier
- **224-182** *Rulliac, par. de Saint-Avé, év. de Vannes.* Locqueur, d'Ars, Kerbernet, Arradon
- **224-182** *La Tertrée, par. de Lanouée, év. de Saint-Malo.* Bernard, La Tertrée, Le Botheuc, du Guindy, du Resto, La Tour, Sarrazin, Boudier
- **228-186** *La Roche-Giffart, par. de Saint-Sulpice-des-Landes, év. de Nantes.* Giffart, La Lande, Rosmadec, Le Juch
- **228-186** Molac, Rieux
- **232-190** Le Bourgblanc, Rocquel, Foucquet (V)
- **232-190** Rosmar (V)
- **236-194** *Kerham, par. de Camlez, év. de Tréguier.* La Forest, Le Lay (tout cecy est vray, X)
- **236-194** *Kerivalan, par. de Serval, év. de Tréguier ; Tréveznou, par. de Langoat, év. de Tréguier.* Larmor, Coëthéloury, Jacob, Cameru
- **240-198** [*La Landelle*], par. de Guer, év. de Saint-Malo. La Landelle, Le Roy, du Chasteigner (toute fausse ; il faut que l'on me fasse voir le contraire)
- **242-200** *Penguernic, par. de Kervignac, év. de Vannes.* Queneçay, Pero, Beaumont, La Hémeriaye
- **242-200** *Coëtrivoas, par. de Kervignac, év. de Vannes.* Kerguiris, Talhouët, La Tronchaye (V,X)
- **242-200** *Kersimon, par. de Ploulec'h, év. de Tréguier.* Le Roux (V)
- **242-202** *Sesmaisons, par. de Saint-Sébastien, év. de Nantes.* Sesmaisons, Lescoët, Burges, du Cambou (V)
- **250-208** *Le Boisriou, par. de Trévou-Tréguinec, év. de Tréguier.* Ploësquellec, du Chastellier, Villeblanche, Espinay (tout cecy est brouillé)
- **254-212** *Keranroux, par. de Ploubezre, év. de Tréguier.* du Menguen, Quemper, Kergrist (V)
- **254-212** Le Trent
- **256-214** *Kermarquer, par. de Plomeur-Gautier, év. de Tréguier.* Arel, Lévesque dit Arel, Budes
- **256-214** Kergroaz, Goësbriand
- **258-216** La Haye, La Lande

5. *NdT* : pour Saludou.

- **260-218** *Coëtnévénou, par. de Pommerit-Jaudy, év. de Tréguier.* Coëtnévénou, Le Veer, Le Borgne, La Noue (V)
- **260-218** *Trévou, par., év. de Quimper ; Baloré, par. de Hengoat, év. de Tréguier.* du Trévou
- **264-222** *Lezildry, par. de Plouguiel, év. de Tréguier.* Lezildry (V)
- **264-222** *Pommerio, par. de Tréveneuc, év. de Saint-Brieuc.* Crestien, Suasse (V)
- **268-226** *La Landelle, par. de Guer, év. de Saint-Malo.* La Landelle, Le Roy, du Chasteigner (vraye et prouvée)
- **272-230** *Névet, par. de Plogonnec, év. de Cornouaille* (cecy n'est pas assez justifié, X ⁶)
- **272-230** *Le Fou, par. de Mûr, év. de Cornouaille.* du Fou
- **274-232** du Quélenec, Beaumanoir, Guémadeuc
- **278-236** *Le Garo, par. de Ploeren, év. de Vannes.* du Garo, Kerméno, Guer, Juzel, Chef-du-Bois, Sérent (V)
- **278-236** *Le Plessis, par. de Theix, év. de Vannes.* Josso, du Plessis, Rosmadec (X)
- **282-240** *Poulfanc, par. de Moustoir-Remungol, év. de Vannes.* Langle (V, X)
- **282-240** *Bellouan, par. de Ménéac, év. de Saint-Malo.* Bellouan, Avau-gour, Montbourcher, Trémigon
- **282-240** *La Villefief, par. d'Augan, év. de Saint-Malo.* Bellouan, La Fresnaye, Guémadeuc, La Villéon
- **282-244** Goësbriand (V)
- **292-250** *Le Roscoat, par. de Tréduder, év. de Tréguier.* Goësbriand, La Rivière (V)
- **292-250** *Bois-Éon, par. de Penvénan, év. de Tréguier.* Boiséon, Kernec'h, Lagadec (V)
- **292-250** *Kernec'h, par. de Plougrescant, év. de Tréguier,* Kernec'h, Goësbriand (V, X)
- **296-254** *Kernec'hriou, par. de Pleudaniel, év. de Tréguier.* Crec'hriou, du Cosquer (X)
- **296-254** [*Coëtanscours*], par. de Plourin, év. de Tréguier. Coëtanscours, Arel
- **300-258** *Le Menez, par. de Plourac'h, év. de Tréguier.* du Perrier (cecy n'est pas bien vérifié, X)
- **300-258** *Tréduday, par. de Theix, év. de Vannes.* Tréduday, Maidu, Le Sénéchal (V, X)
- **304-262** *Kerliviou, par. de Bourbriac, év. de Tréguier.* Kerliviou, Kermabon, La Haye (vraye, mais imparfait, X)

6. Le monogramme n'est appliqué qu'à certaines parties de la filiation.

- **304-262** Huon, Cleauroux, Roquefort, Begaignon
- **308-266** *Kersénant, par. de Ploumiliau, év. de Tréguier.* Raison, Léon, Kerbouric (V)
- **308-266** *Kerjean, par. de Plestin, év. de Tréguier.* du Dresnay, Kermoy-san
- **312-270** *Le Val-Pinart, par. de Saint-Mathieu-de-Morlaix, év. de Tréguier.* Pinart (V)
- **312-270** *Morisur, par. de Plouider, év. de Léon.* Morisur, Lesmais (V)
- **316-274** *La Lande, par. de Ploumilliau, év. de Tréguier ; Kervénéguen, par. de Plouzélambre, év. de Tréguier.* La Lande, Le Rouge, Coëtlogon, Tournemine (V)
- **316-274** *Coëtgoureden, par. de Plestivien, év. de Quimper.* Coëtgoureden, Philippe, Kerrimel, Penhoët, La Touche, Saint-Amadour, Bretagne (V, X)
- **320-278** *Locmaria, par. de Ploumagoar, év. de Tréguier.* Coëtgoureden, du Parc (V)
- **325-282** Rochefort, év. de Vannes. Rochefort, Rieux, Rohan, du Chastellier (vraie en la directe, X)
- **329-286** *Rossalic, par. de Serval, év. de Tréguier.* Le Mognot, Coëtgoureden, Droniou (X)
- **329-286**[*Trogouarast*], *par. de Lanmodez, év. de Dol, enclave de Tréguier.* du Trévou (V, X)
- **333-290** *Penvern, par. de Plouguiel, év. de Tréguier.* du Tertre, Boiséon, Larmor, La Rivière, Menguy, Proffict, Simon (V, X)
- **337-294** *Coëtmen, par. de Tréméven, év. de Saint-Brieuc.* Coëtmen, Acigné, Cossé-Brissac, Trogoff, Blévin
- **347-303** *Kergomar, par. de Loguivy, év. de Tréguier ; Kerguézay, par. de Louargat, év. de Tréguier.* Mérou, Kerguézay, Belle-Isle, Perrien, du Parc
- **347-303** Le Cozic, du Plessix
- **351-307** *Kerbouric, par. de Serval, év. de Tréguier.* Kerbouriec, Troguindy, Quélen, Lannion (V)
- **356-312** Kersaliou (*la généalogie commençait jadis à la p. 355-311, aujourd'hui perdue*)
- **356-312** Toupin, Keraldanet (*même remarque que pour l'article précédent*)
- **360-316** *Kerouartz, par. de Lannilis, év. de Léon.* Kerouartz
- **360-316** *Kerazouant, par. de Calanhel, év. de Cornouaille.* la Bouëxière, Cleuz, du Botdêru, Le Sénéchal de Tréduday
- **362-318** *Kervéroult, par. de Coatrêven, év. de Tréguier.* Coattarel
- **362-318** Quemper (X)
- **367-324** *Cucé, par. de Cesson, év. de Rennes.* du Bourgneuf (V)